

**ARRÊTÉ DEP-2024-214 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CUISINE, COMMERCIALISATION ET SERVICES EN
HOTEL-CAFE-RESTAURANT ET DES MENTIONS COMPLEMENTAIRES DE NIVEAU 3
EMPLOYE TRAITEUR, EMPLOYE BARMAN, CUISINIER EN DESSERTS DE
RESTAURANT, ART DE LA CUISINE ALLEGEE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 13 novembre 1989, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Employé Traiteur ;
- Vu** l'arrêté du 16 mai 1997, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Employé Barman ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 1997, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Cuisinier en Desserts de Restaurant ;
- Vu** l'arrêté du 24 mars 2006, portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 Art de la Cuisine Allégée ;
- Vu** l'arrêté du 17 mars 2016, portant création du certificat d'aptitude professionnelle Cuisine ;
- Vu** l'arrêté du 27 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant ;
- Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle spécialités Cuisine et Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant et des mentions complémentaires de niveau 3 spécialités Employé Traiteur, Employé Barman, Cuisinier en Desserts de Restaurant et Art de la Cuisine Allégée pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Lionel FARJON, professionnel

Vice-président :

Monsieur Xavier PECHEYRAN, enseignant

Enseignants :

Madame Houda ABBADI

Madame Katia BENCHEKHCHOUKH

Madame Nabila BENSIKHALED

Monsieur Jérémy CHILIN

Monsieur Rémi DEGEORGE

Monsieur Pascal LABROUSSE

Monsieur Michaël MARTIN

Madame Audrey SCHYNKEL



Professionnels :

Monsieur Georges AUBRIET
Monsieur Daniel BAGASSIEN
Monsieur Michel CAGNAT
Monsieur Alain DUDEL
Monsieur Jean-Claude FORHAN
Monsieur Bastian LEFORTIER
Monsieur Patrice LEGRILL
Monsieur Daniel SUEUR

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER